

Règlement du challenge « the entrepreneur by ECNA saison 3 »

La participation au challenge « the entrepreneur by ECNA saison 3 » et les conditions d'élection des lauréats sont fixées par le règlement suivant :

- 1) Peuvent y participer uniquement les porteurs de projet et les entrepreneurs de moins d'un an (immatriculation de moins d'un an), accompagnés par le réseau ECNA ou parrainés par un partenaire de l'opération
- 2) Le projet ou le siège social de l'entreprise se trouve dans la région Nouvelle-Aquitaine.
- 3) S'inscrire au challenge en faisant parvenir par Wetransfer avant le **10 MARS 2024 à 23h59** à theentrepreneur@reseau-ecna.com :
 - a. Le dossier de candidature dûment renseigné et signé
 - b. La vidéo du pitch
 - c. L'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne et le droit d'utilisation de la vidéo
 - d. Un justificatif d'immatriculation (pour les entrepreneurs de moins d'un an)
- 4) Une présélection s'opère en interne au réseau ECNA par 8 membres du réseau ECNA (4 Responsables et 4 conseillers-formateurs (1 par structure du réseau : EG64, EGCF, SOCRATE, HELISCOOP))
- 5) Chaque participant se voit attribuer de la part des 8 membres du jury une note de 0 à 3 selon la grille suivante :

	Critères d'évaluation	Nombre de points attribués 0 = pas convaincant 1 = peu convaincant 2 = convaincant 3 = très convaincant
FOND (projet / activité)	Opportunité de l'idée	
	Forces et originalité du produit/service	
	Slogan de communication	
FORME (présentation)	Aisance orale et dynamisme	
	Originalité de la vidéo	
	Qualités sonore et visuelle	
	Total des points	0

- 6) Les 8 Pitches et vidéos ayant recueilli le plus de points sont qualifiés pour la finale
- 7) Les finalistes bénéficient d'un atelier de préparation à la présentation de l'entreprise, « l'art du pitch » et de conseils pour améliorer leur pitch et vidéo (date prévue : **lundi 18/03 de 15h00 à 18h00**)
- 8) Les pitches et vidéos définitifs sont à adresser par Wetransfer avant le **22 mars 2024 à 12h00** à theentrepreneur@reseau-ecna.com
- 9) Ces supports seront montés selon une trame commune de présentation avant d'être publiés sur les réseaux sociaux du réseau ECNA et partagés par les parrains
- 10) A partir du **02 Avril 2024 et jusqu'au 11 avril 23h59**, les supports seront présents sur le site Internet du réseau ECNA et les votes seront ouverts au public qui pourra « liker » la/les vidéo(s)/pitch(s) qu'il préfère.
- 11) Sera désigné « The Entrepreneur by ECNA saison 3 » le participant dont la vidéo/pitch a obtenu le plus de « like ».
- 12) Les dotations des parrains (environ 5000€) sont réparties entre :

1^{er} du challenge

2^{ème} du challenge

3^{ème} du challenge

Prix spécial du jury ECNA parmi les finalistes.

- 13) Le 12 avril 2024 - 15h, annonce des résultats par le réseau ECNA.